



## Projet d'Investissement, de Compétitivité des Entreprises et de l'Emploi (i-COMPETE) Aide-mémoire

### A. INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. **Une mission hybride de la Banque mondiale s'est tenue du 05 au 19 avril 2024 dans le cadre du Projet I-COMPETE et d'assistances techniques.** La mission était composée des membres listés en **Annexe 1**.
2. **Les objectifs de la mission étaient les suivants :** (i) superviser et supporter de manière technique les activités de mise en œuvre du Projet i-Compete avec l'Unité de Gestion du Projet ; (ii) continuer les assistances techniques financées par la Fenêtre de Réponse Rapide de l'Union Européenne pour une Entreprise durable en Afrique (Substainable Business For Africa – SB4A). Notamment, en sus de l'assistance technique commencée lors de la dernière mission sur les chaînes de valeur, sur l'insertion économique des personnes déplacées et sur le fonds de garantie, conduire l'assistance technique pour l'amélioration de l'opérationnalisation du Guichet Unique des Formalités des Entreprises (GUFE) ; et (iii) préparer le rapport semestriel de supervision du Projet.

### B. AVANCEMENT DU PROJET ICOMPETE

Montant	\$30 M équivalent
Taux de décaissement	8% (3.63 M)
<b>Notation</b>	<b>ISR<sup>1</sup> de Mai 2024</b>
Objectifs de Développement du Projet	Modérément Satisfaisant
Composante 1 : Réformes et facilitation des investissements	Modérément Satisfaisant
Composante 2 : Accès au crédit	Modérément Satisfaisant
Composante 3 : Soutien aux entreprises et aux travailleurs	Modérément Satisfaisant
Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre du Projet	Modérément Satisfaisant
Gestion Financière	Modérément Satisfaisant
Passation de marchés	Satisfaisant
Sauvegardes environnementales et sociales	Satisfaisant

### 3. La mise en œuvre du Projet i-Compete est jugée *modérément satisfaisante*.

- a. Depuis que l'équipe de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) est au complet, la préparation des activités avance bien. A la suite d'un lourd travail technique, plusieurs accords-cadres avec les agences partenaires pour la mise en œuvre des activités ont été approuvés par la Banque mondiale et leur signature prochaine par l'UGP et les partenaires devrait rapidement accélérer les décaissements. Le processus de recrutement d'une firme pour la gestion du Fonds de garantie est en cours. Cependant, les retards lors du démarrage du projet continuent de peser sur le cadre de résultat car aucune des activités techniques à fort

<sup>1</sup> ISR: « Implémentation Status & Results Report » – Rapport de mise en œuvre et résultats.

impact n'est encore mise en œuvre. Les termes de référence pour les responsables des composantes techniques du Projet n'ont d'ailleurs été soumis et approuvés par la Banque mondiale que récemment. Il est urgent que l'UGP accélère son travail sur les composantes techniques.

- b. La Banque mondiale a donné sa non-objection aux accords-cadres soumis par l'UGP pour établir la collaboration avec les agences partenaires pour l'exécution du Projet (ceux-ci ont été signés entre l'UGP et les partenaires lors d'une cérémonie de signature le 17 mai 2024). Ces accords détaillent la contribution des partenaires aux objectifs du Projet et les biens et services dont elles auront besoin pour assurer les livrables, tout en respectant les procédures établies par la Banque mondiale. Les accords-cadres qui ont reçu la non-objection sont listés ci-dessous :
- i. Le Cadre Mixte de Concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA)
  - ii. La Commission Nationale des Investissements (CNI)
  - iii. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé (MPMEPSP)
  - iv. Le Groupement Interprofessionnel de Centrafrique (GICA)
  - v. L'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC)
  - vi. Le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA)
  - vii. La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et d'Artisanat de Centrafrique (CCIMA)
  - viii. La Plateforme Mondiale des Femmes Entrepreneuses (PLAMFE).
  - ix. Le Collectif des Petites et Moyennes Entreprises de Centrafrique (CPMEC)

Le détail de ces accords-cadres est en **annexe 2**.

- c. Le reste des agences partenaires travaillent encore à transmettre à l'UGP les propositions d'accords-cadres.
- x. Le Guichet Unique pour les Formalités des Entreprises (GUFE) bénéficie d'une assistance technique financée par l'Union Européenne (voir section C de cet aide-mémoire) qui informe les activités qui seront contenues dans son accord-cadre avec l'UGP.
  - xi. L'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) est en attente de la revue fiduciaire de la Banque mondiale car l'UGP planifie de faire des avances financières à l'ACFPE, plutôt que d'opérer tous les achats de biens et services en son nom, comme c'est le cas pour toutes les autres institutions ayant proposé un accord-cadre.
- d. Les termes de référence pour le recrutement de la firme chargée d'appuyer le gouvernement pour le déploiement du fonds de garantie ont été publiés et une liste restreinte de firmes candidates a été validée. Ces firmes doivent rendre leur propositions techniques et financières 45 jours après leur notification.
- e. Les travaux de réhabilitation du bâtiment appelé à accueillir l'UGP sont en cours et avancent bien. Le contrat avec l'entreprise des travaux avait été signé le 04 mars et les travaux avaient démarrés le 22 mars pour un délai d'exécution de 4 mois. La mission rappelle à la coordination du projet d'anticiper sur l'acquisition des mobiliers de bureau afin de rendre les locaux opérationnels et faciliter les conditions de travail à l'équipe de l'UGP.

- f. Le processus de recrutement des responsables techniques de l'UGP a été lancé. A l'issue de ce processus, la coordination du Projet sera au complet avec l'équipe technique du Projet disponible au plus tard le 30 mai 2024.
  - g. Les détails de la mise en œuvre du Projet sont dans le tableau de suivi en **Annexe 3**.
- 4. La performance de la gestion financière du Projet est jugée Modérément Satisfaisante et le risque résiduel de gestion financière est Substancial.** La mission a noté la soumission dans les délais requis du Rapport de Suivi Financier (RSF) au 31 décembre 2023 avec une qualité jugée globalement satisfaisante et l'opérationnalisation du système intégré de gestion financière du Projet. Elle a cependant relevé : (i) la tenue de la comptabilité du Projet sous le tableur Excel au lieu du logiciel acquis TOM2PRO, exposant ainsi le Projet au risque d'erreurs et de manipulation ; (ii) le retard pris dans les processus de recrutement de l'auditeur externe, de l'auditeur interne et du Comptable du Projet ; (iii) le faible niveau d'exécution budgétaire avec un taux d'exécution du PTBA 2023-2024 (1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024) de 8.03% au 31 mars 2024 et de décaissement avec un taux de décaissement de 6.4% au 26 avril 2024 et de 8% au 20 mai 2024. Elle recommande à l'UGP de finaliser les processus de recrutement de l'auditeur externe, de l'auditeur interne et du Comptable au plus tard le 31 mai 2024 et de transmettre le rapport final d'audit externe à la Banque au plus tard le 30 juin 2024. Elle invite enfin l'UCP à mettre en place les mesures nécessaires, notamment la collaboration étroite entre le Responsable Administratif et Financier, les responsables techniques et la passation de marchés en vue de l'accélération de l'exécution des activités prévues afin d'améliorer les taux d'exécution du PTBA 2024 et de décaissement d'ici le 31 décembre 2024.

**5. La Gestion des mesures environnementales et sociales sont jugées satisfaisantes.**

a. *Le risque environnemental du Projet en général est modéré et la performance environnementale est jugée satisfaisante.* Les Normes Environnementales et Sociales (NES) pertinentes au Projet sont les NES 1, 2, 3, 4, 7, 9 et 10. Les instruments E&S suivants ont été élaborés par le Projet : un Plan d'engagement environnemental et social (PEES), un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), un Plan en faveur des Populations autochtones (PPA), une Évaluation de risque de sécurité (ERS), un Plan de gestion de sécurité (PGS), un Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO), un Plan d'action sur les violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS) et un Cadre de gestion environnemental et social (CGES). Un Spécialiste Environnemental a été recruté au sein de l'UGP pour la mise en œuvre des mesures environnementales. Le Projet est en train de mettre en œuvre les mesures environnementales relatives aux activités de réhabilitation du bâtiment devant abriter l'équipe du Projet décrites dans le PGES du chantier. Aucun accident et incident n'a été signalé à ce jour. Le plan de travail détaillé des activités de sauvegardes E&S de l'UGP a été élaboré. Ce plan facilitera le suivi des activités de sauvegardes E&S. La mission recommande que le Projet continue de i) suivre la mise en œuvre des mesures environnementales sur le chantier ; ii) mener des sensibilisations sur les outils E&S de gestion des risques et impacts E&S du Projet ; et iii) préparer et partager le rapport trimestriel avec l'équipe de la Banque Mondiale.

b. *Le risque social du Projet est jugé substantiel et la performance sociale est jugée satisfaisante.* Cette satisfaction se justifie par la mise en œuvre de certaines recommandations de la dernière mission. Ces activités concernent : (i) la mobilisation des parties prenantes par la sensibilisation des Conseillers Chefs d'entreprises ; (ii) la réalisation du screening environnemental et social des travaux de réhabilitation du bâtiment affecté au Projet ; (iii) l'élaboration et mise en circulation pour approbation des termes de

référence relatifs au recrutement d'un Spécialiste Social, d'un Spécialiste VBG/EAS/HS et d'un Expert en Sécurité ; (iv) l'élaboration d'un plan de travail détaillé des activités de sauvegardes environnementales et sociales de l'UGP; (v) la mise en place du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) du Projet dans le premier arrondissement de Bangui par Arrêté municipal portant désignation des membres dudit Comité. Malgré ces avancées, la mission recommande les actions suivantes : (i) accélérer la mise en œuvre du PMPP, du PGS, PPA, PGMO, ERS/PGS, et le Plan d'action VBG/EAS/HS ; (ii) finaliser rapidement le recrutement du reste de l'équipe de sauvegardes ; (iii) s'assurer que l'entreprise en charge des travaux de réhabilitation du bâtiment du Projet, prépare et met en œuvre le PGES-C ; (iv) assurer la prise en compte des obligations de la NES 9 dans les contrats et engagements des intermédiaires financiers qui apporteront des appuis financiers aux acteurs du Projet; (v) assurer l'intégration des obligations E&S dans les documents de passations de marché, et les contrats des acteurs de mise en œuvre des activités du Projet. Ces documents devront être partagés avec l'équipe E&S de la Banque pour une vérification préalable.

#### **6. La gestion de passation des marchés est jugée *satisfaisante* et le risque du Projet est jugé *modéré*.**

Des progrès sont notés dans la mise en œuvre du Plan de Passation des Marchés (PPM) au cours du premier trimestre de l'année 2024. Ces progrès se traduisent par la signature des contrats pour les travaux de réhabilitation du siège de l'UGP, et l'acquisition d'équipements et matériels nécessaires au fonctionnement de l'UGP. À cela s'ajoute le lancement du marché de gestion du fonds national de garantie et d'investissement ainsi que le lancement du processus de contractualisation (à travers un accord-cadre) avec l'ACFPE pour la formation des apprentis, prévue dans la sous-composante 3.2 du Projet. Une évaluation sur les capacités de l'ACFPE à conduire la mission sera réalisée et le Projet de l'accord-cadre soumis à l'examen et à l'approbation de la Banque. D'autre part, l'UGP poursuit le recrutement du personnel restant, notamment pour les postes de Comptable, Spécialiste en Suivi-Évaluation, et les responsables des composantes 1 et 3 dont la contractualisation devrait se faire en mai 2024. La mission note également que l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) pour l'année 2024 a été publié au cours du mois d'avril 2024. La Banque mondiale rappelle que la publication de l'AGPM doit se faire de manière annuelle, et recommande par ailleurs la mise en place d'un comité d'administration des contrats en vue d'assurer la bonne gestion des contrats signés. Enfin, il est recommandé que les documents de passation des marchés soient régulièrement mis à jour dans STEP.

#### **C. ASSISTANCES TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES**

#### **7. Un atelier de restitution a été organisé conjointement par la Banque mondiale et l'Union Européenne pour la présentation des conclusions partielles des études menées par la Banque mondiale, et ceci dans le cadre de l'initiative Sustainable Business for Africa (SB4A).** L'atelier a couvert l'étude sur les chaines de valeur, les conclusions préliminaires et recommandations de l'étude PS4R (Plateforme secteur privé pour réfugiés), l'assistance technique sur le GUFE, et celle sur le fonds de garantie. La mission a permis d'identifier, en collaboration avec les parties prenantes, des axes prioritaires d'interventions. Les détails de l'atelier et les actions identifiées sont en **Annexe 4**.

#### **D. PROCHAINES ETAPES**

Action	Détails	Echéance	Responsable
Composantes techniques du	Accélérer et finaliser le recrutement des responsables des composantes techniques du Projet	Juin 2024	UGP

Action	Détails	Echéance	Responsable
Projet			
Accords-cadres	Signer les 9 accords-cadres ayant reçu la NO de la BM	Mai 2024 (accompli)	UGP
	Finir la préparation de l'accord-cadre du GUFE Terminer la revue fiduciaire de l'AFCPE	Mai 2024 Mai 2024	UGP BM
Fonds de garantie	Finaliser le recrutement de la firme	Aout 2024	UGP
Sauvegardes environnementales et sociales	i) Accélérer le recrutement restant de l'équipe E&S de l'UGP, notamment, le Spécialiste Social et le Spécialiste VB : ii) Elaborer le plan d'activités prioritaires E&S pour les prochains six mois ; iii) Assurer la prise en compte de l'intégralité des activités E&S dans le PTBA ; iv) Assurer la prise en compte des obligations relatives aux intermédiaires financières dans les accords respectifs d'engagement des parties prenantes ; v) Assurer l'intégration des obligations E&S dans les documents de passations de marché, et les contrats des acteurs de mise en œuvre des activités du Projet.	Le plus tôt possible	UGP
Passation des marchés	i) Publier l'AGPM annuellement ; ii) Mettre en place un comité d'administration des contrats en vue d'assurer la bonne gestion des contrats signés ; iii) Régulièrement mettre à jour les documents de passation des marchés dans STEP	Le plus tôt possible, et suivant les délais établis	UGP
Gestion financière	i) finaliser les processus de recrutement de l'auditeur externe, de l'auditeur interne et du Comptable ; ii) transmettre le rapport final d'audit externe à la Banque ; ii) mettre en place les mesures nécessaires, notamment la collaboration étroite entre le Responsable Administratif et Financier, les responsables techniques et la passation de marchés en vue de l'accélération de l'exécution des activités prévues afin d'améliorer les taux d'exécution du PTBA 2024 et de décaissement d'ici le	31-mai-2024  30-juin-2024  31-déc-2024.	UGP
Assistances techniques SB4A	i) Rapport de synthèse sur l'Assistance Technique ; ii) Atelier de dissémination des résultats	10-Juin-24  20-Juin 24	BM/EU/UGP

8. Les détails sur les prochaines étapes sont repris dans le tableau de suivi par composante en **Annexe 3**.

## **Annexe 1 : Equipe de la mission**

La mission était conduite par Benjamin Herzberg (Spécialiste Principal en Développement du Secteur Privé, Chargé de Projet) et comprenait Mesdames Farah Dib (Spécialiste Principal en Développement du Secteur Privé), Marina Ngoma Mavungu (Economiste), Deborah Eskinazi (Spécialiste en Développement du Secteur Privé), Yara Asad (Spécialiste en Développement du Secteur Privé), Barbara Metuge Emade (Spécialiste en développement Social), Sandrine Armelle Nambessa Ndoubenoue (Spécialiste d'Environnement), Rosine Babou Yakondji (Assistante d'Equipe), Mistre Hailemariam Mekuria (Assistante d'équipe) ; et Messieurs Mohamed-Amin Mahdi Ahmed (Spécialiste en Développement du Secteur Privé), Boubakar Lombo (Spécialiste Principal en Education, et Co-Chargé de Projet), Guy Koyayoro-Sobo (Spécialiste en Développement du Secteur Privé), Olivier Vidal (Spécialiste en Développement du Secteur Financier), Mitterand Madjita (Spécialiste en Education), Mouhamadou Kabir Ndoye (Spécialiste Principal de Passation de Marché), Angelo Donou (Spécialiste Principal de Gestion Financière), Khalid Alouane (Assistant d'Equipe Principal), Cedric Sébiro (Spécialiste de Gestion Financière).

## **Annexe 2 : Details des accords-cadres**

Les accords-cadres qui ont reçu la non-objection sont avec les institutions listées ci-après, avec les activités principales à réaliser par chacune :

- i. Le Cadre Mixte de Concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA)
  - Activité 1 : Organisation des réunions techniques des points focaux et réunions de commissions
  - Activité 2 : Réalisation d'une étude diagnostique du cadre juridique des investissements
  - Activité 3 : Opérationnalisation du guide électronique des affaires.
  - Activité 3 : Evaluation de la mise en œuvre des recommandations du Forum des investisseurs de 2017
  - Activité 4 : Renforcement des capacités du CMCAA
- ii. La Commission Nationale des Investissements (CNI)
  - Activité 1 : Formulation et vulgarisation de la politique nationale d'investissement et d'une stratégie ciblée de promotion des investissements
  - Activité 2 : Elaboration et validation des textes d'application de la Charte des investissements
  - Activité 3 : Vulgarisation de la Charte des investissements
  - Activité 4 : Réalisation du plaidoyer pour l'adoption de la loi portant création de l'Agence Centrafricaine de Promotion des Investissements et des Exportations (ACAPIEX)
  - Activité 5 : Renforcement des capacités de la Commission Nationale des Investissements
- iii. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé (MPMEPSP)
  - Activité 1 : Elaboration du document de politique et stratégie de promotion des PME/PMI, de l'entreprenariat et de l'artisanat de la République Centrafricaine

- Activité 2 : Opérationnalisation de la Chambre Nationale des Métiers de l’Artisanat (CNMA)
  - Activité 3 : Organisation de la Journée Nationale de la Culture Entrepreneuriale (JNCE)
  - Activité 4 : Organisation de la Journée Nationale de l’Artisanat (JNA).
  - Activité 5 : Renforcement des capacités du MPMEPSP
- iv. Le Groupement Interprofessionnel de Centrafrique (GICA)
- Activité 1 : Organisation des assises du secteur privé sur les réformes structurelles
  - Activité 2 : Etudes empiriques sur l’entreprenariat féminin et sur la main d’œuvre étrangère en RCA
  - Activité 3 : Renforcement des capacités du GICA et de sa section PME
  - Activité 4 : Organisation des sessions de formation au bénéfice des PME membres
- v. L’Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC)
- Activité 1 : Réalisation des sessions de formation des entreprises affiliées à l’UNPC
  - Activité 2 : Création de la plateforme d’échanges des entreprises
  - Activité 3 : Création d’une base de données des entreprises de l’UNPC
  - Activité 4 : Accompagnement des entreprises du secteur informel en vue de leur mutation vers le secteur formel
  - Activité 5 : Renforcement des capacités opérationnelles de l’UNPC
- vi. Le Centre d’Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l’Artisanat (CAPMEA)
- Activité 1 : Développement des compétences des PME/PMI et TPE
  - Activité 2 : Facilitation d’accès aux marchés par la mise en relation des grandes entreprises avec les petites et toutes petites entreprises
  - Activité 3 : Renforcement des capacités du CAPMEA
- vii. La Chambre de Commerce, d’Industrie, des Mines et d’Artisanat de Centrafrique (CCIMA)
- Activité 1 : Création d’un Centre de formation en comptabilité et coaching en tenue des comptes locale et pérenne d’appui aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)
  - Activité 2 : Organisation des sessions de formations complémentaires des MPME
  - Activité 3 : Accompagnement du secteur Informel vers le secteur formel
  - Activité 4 : Renforcement des capacités de la CCIMA
  - Activité 5 : Réalisation du diagnostic institutionnel de la CCIMA
- viii. La Plateforme Mondiale des Femmes Entrepreneuses (PLAMFE).
- Activité 1 : Formation et développement des compétences des adhérentes de la PLAMFE-RCA
  - Activité 2 : Réalisation d’une étude pour la définition d’une stratégie de mobilisation de l’épargne locale et de micro - investissement
  - Activité 3 : Accompagnement technique et appui aux femmes entrepreneuses pour l’accès aux crédits bancaires
  - Activité 4 : Création d’un centre d’écoute, d’accompagnement et d’orientation des femmes entrepreneures
  - Activité 5 : Renforcement des capacités opérationnelles de la PLAMFE
- ix. Le Collectif des Petites et Moyennes Entreprises de Centrafrique (CPMEC)
- Activité 1 : Accompagnement à la structuration et à la formalisation des PME membres du CPMEC et d’autres entreprises du secteur informel

- Activité 2 : Organisation des sessions de formation des PME membres du CPMEC
- Activité 3 : Renforcement des capacités du CPMEC

### Annexe 3 : Tableau de suivi et prochaines étapes du Projet i-Compete

Résumé des composantes	Sous Composantes	Etat de mise en œuvre au 10 avril 2024	Prochaines étapes	Date
Composante 1 :  Réformes et facilitation de l'investissement	Conception et la mise en œuvre de réformes par le Dialogue Public-Privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Accords-cadres sont finalisés et en cours de signature. La coordination est appelée à accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans ces accords-cadres avec les agences (CMCAA, GICA et UNPC).</li> <li>- Poursuivre les discussions avec les associations patronales et le CMCAA pour la tenue de la prochaine réunion de coordination du DPP prévue au mois de mai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer le processus de recrutement de la firme pour l'assistance technique aux agences avec qui les accords-cadres sont signés.</li> </ul>	Courant du mois de mai.
	Renforcement des capacités des organisations publiques participant au développement du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Termes de référence pour le recrutement de la firme chargée de conduire le processus de renforcement des capacités des institutions d'appui au secteur privé et aux ministères des PME et du développement du secteur privé et celui du commerce et de l'Industrie sont finalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser avec le ministère des PME les activités à supporter et signer la convention de partenariat.</li> <li>- Produire un TdR dédié pour des activités retenues.</li> </ul>	30 mai 2024
	Facilitation de l'investissement privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les échanges avec le GUFE pour confirmer les activités retenues.</li> <li>- Et sur la base du modèle de la convention soumis, finaliser la convention et proposer à la signature.</li> <li>- GUFE : harmonisation avec le système OHADA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmer et finaliser les activités qui seront supportés par le Projet au GUFE à travers la convention de partenariat et finaliser les TDRs d'assistance technique.</li> <li>- Lancer le recrutement de la firme pour l'assistance technique aux institutions.</li> </ul>	30 mai 2024

Composante 2 : Accès au crédit	Mise en place du mécanisme de garantie partielle du crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser l'établissement de la liste restreinte des consultants et soumettre la demande de proposition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumettre la demande de proposition aux consultants retenus dans la liste restreinte pour l'assistance technique pour le déploiement du fonds de garantie.</li> </ul>	30 mai 2024
Composante 3 : Soutien aux entreprises et aux travailleurs	Assistance technique aux PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à la signature de l'accord-cadre avec le CAPMEA et lancer les activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser les TDR d'assistance technique de support au CAPMEA et la CCIMA.</li> <li>- Lancer le processus de recrutement de la firme pour l'assistance technique aux institutions.</li> </ul>	30 mai 2024
	Formation pro + Apprentissage + soutien aux PME accueillantes des apprentis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à la signature de la convention de partenariat avec l'ACFPE et lancer les activités de formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'évaluation des capacités fiduciaire de l'ACFPE par les équipes fiduciaires de la Banque mondiale (FM et Procurement).</li> </ul>	Le plus tôt possible
Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre	Management du Projet, coordination et soutien à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un suivi rapproché des travaux de réhabilitation du bâtiment de la coordination du Projet i-COMPETE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmer la date de fin des travaux afin de rester dans le délai du contrat.</li> </ul>	En permanence jusqu'à la fin des travaux.
	Management financier du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer la mise en œuvre des activités du PTBA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un suivi rapproché du processus de recrutement du personnel complémentaire (comptable, de l'auditeur externe etc.)</li> <li>- Lancer effectivement les activités afin d'améliorer le niveau d'exécution budgétaire et de décaissement du Projet d'ici la fin du premier trimestre 2024.</li> <li>- Transmettre à la Banque le premier rapport d'audit externe du Projet devant être au plus tard le 30 juin 2024.</li> </ul>	Le plus tôt possible  Le plus tôt possible  30 juin 2024
	Passation de marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PPM préparé par le comité technique et validé par le comité de pilotage. Il a été approuvé par la Banque mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser le PPSD détaillé du Projet</li> <li>- Finaliser sur le recrutement du personnel complémentaire de l'UGP.</li> </ul>	Le plus tôt possible

Suivi et évaluation	N/A	N/A	
Sauvegardes et Engagement des citoyens, communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre environnemental et social, le plan de gestion de la main d'œuvre, plan de gestion de la sécurité, le plan de développement pour les autochtones ont été élaborés.</li> <li>- Les recommandations du CGES ont été implémentées pour les travaux de réhabilitation du siège de l'UGP.</li> <li>- Le Rapport Sauvegardes environnementales et sociales du premier trimestre 2024 a été élaboré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le recrutement restant de l'équipe E&amp;S de l'UGP, notamment, le spécialiste social et le spécialiste VBG et le Spécialiste Sécurité ;</li> <li>- Assurer la prise en compte des obligations relatives aux intermédiaires financières dans les accords respectifs d'engagement des parties prenantes ;</li> <li>- Assurer l'intégration des obligations E&amp;S dans les documents de passations de marché, et les contrats des acteurs de mise en œuvre des activités du Projet.</li> <li>- L'Entreprise doit développer le PGES chantier avant le démarrage des travaux.</li> </ul>	Le plus tôt possible

#### **Annexe 4 : Details sur la progression des assistances techniques SB4A complémentaires au Projet**

**Un atelier de restitution a été organisé conjointement par la Banque mondiale et l'Union Européenne pour la présentation des conclusions partielles des études menées par la Banque mondiale, et ceci dans le cadre de l'initiative Sustainable Business for Africa (SB4A).** Les institutions suivantes étaient représentées : l'UE, le Ministère du Commerce, le Ministère des Mines, la Chambre de Commerce de Centrafrique (CCIMA), l'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC), le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA), le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA) et l'Unité de Coordination du Projet i-COMPETE. L'atelier a démarré par des mots d'ouverture de la part du Chef de Projet i-COMPETE à la Banque mondiale ainsi que du représentant de l'UE.

**Ensuite une première présentation a été faite par la Banque mondiale sur les conclusions et recommandations de l'étude sur les chaines de valeur bois, mines et agrobusiness.** L'étude vise à évaluer la compétitivité des activités économiques dans ces trois chaînes de valeur et identifier les opportunités d'amélioration de leur productivité et intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L'étude a suivi une approche méthodologique basée sur l'analyse documentaire et la collecte de données via des entretiens avec les acteurs clés intervenant dans les chaînes de valeur évaluées. La présentation a suivi la même structure pour chacune des trois chaînes de valeur : un aperçu global, une évaluation de la performance, l'identification des opportunités de marchés, une analyse stratégique de benchmarking, l'identification des contraintes majeures et les recommandations d'actions publiques, privées ou publiques/privées pour améliorer la compétitivité du pays.

**Après la présentation, les participants sont intervenus pour poser des questions et faire des commentaires autour des points principaux suivants :**

- De manière globale, les participants étaient d'accord avec les conclusions principales de l'étude ; une suggestion a été faite de lier les recommandations avec le Plan National de Développement en cours de finalisation pour assurer leur mise en œuvre.
- Il a été suggéré de justifier le choix des trois chaînes de valeur davantage et de faire référence aux initiatives pertinentes du gouvernement en cours (ex. évaluation de sites au nord, centre et sud du pays pour établir des zones industrielles).
- Il a été également suggéré de prioriser les contraintes davantage pour mieux identifier les opportunités et segments les plus réalisables dans lesquels la RCA pourrait être compétitive.
- En même temps, les participants ont reconnu le besoin de relever les contraintes transversales qui touchent aux trois chaînes de valeur et relèvent surtout du domaine public (ex. les infrastructures et l'accès au financement).
- Concernant les opportunités de marchés, des suggestions ont été faites pour considérer des opportunités additionnelles : dans l'agrobusiness, des produits tels que le maïs ou le sésame présentent des opportunités à l'international, alors que l'or pourrait aussi être mis en valeur sur le marché local à travers les bijouteries et artisans locaux.
- En termes de recommandations, il a été suggéré de mettre l'accent sur le besoin de diversifier les exportations du pays et d'accroître la capacité de transformation des produits agricoles. Pour les mines, il a été suggéré de souligner davantage le besoin de regrouper les coopératives en sociétés coopératives pour un meilleur accès aux ressources.
- Les suggestions seront reflétées dans le rapport final qui sera disponible fin mai 2024.

**Une deuxième présentation a ensuite été faite par la Banque mondiale sur les conclusions et recommandations de l'étude PS4R (Plateforme secteur privé pour réfugiés).** L'étude vise à évaluer le cadre juridique et réglementaire centrafricain et le rôle du secteur privé centrafricain dans la mise en relation des réfugiés, déplacés internes et rapatriés avec les opportunités économiques. Elle est basée sur l'analyse des lois et règlements centrafricains ainsi que des conventions internationales et régionales

relatives aux personnes déplacées de force (PDF). L'étude se fonde également sur les informations reçues lors des entretiens avec les acteurs principaux intervenant dans l'intégration des déplacés en Centrafrique, ainsi qu'avec des réfugiés. La présentation était articulée autour de quatre axes : une description du contexte des déplacements et du profil des réfugiés, une analyse du cadre institutionnel et juridique relatifs aux personnes déplacées de force, un aperçu des suggestions pour l'amélioration de l'intégration des PDF dans les chaînes de valeurs en Centrafrique, et une présentation des réformes institutionnelles et légales qui seront développées dans le rapport final.

**Après la présentation, les participants sont intervenus pour poser des questions et faire des commentaires autour des points principaux suivants :**

- De manière globale, les participants ont accueilli favorablement les conclusions de l'étude.
- Il a été suggéré d'expliquer davantage la méthodologie suivie pour l'étude effectuée. Nous avons expliqué que l'étude suivait la méthodologie standardisée développée par la plateforme PS4R de la Banque mondiale. Cette méthodologie examine la législation relative aux réfugiés, les cadres et les conditions relatifs à leur engagement avec le secteur privé dans les pays touchés par le déplacement forcé. L'évaluation comprend une analyse des défis sectoriels et du cadre juridique et réglementaire relatifs : (i) aux opportunités économiques et à l'entrepreneuriat ; (ii) à l'accès au financement ; (iii) à la propriété privée ; (iv) à l'éducation ; (v) à la santé et aux services sociaux ; (vi) à l'information ; (vii) aux documents légaux (y compris l'enregistrement des entreprises, les passeports et les documents de voyage), et (viii) à la formation et au renforcement des capacités. Le diagnostic fournit également des informations sur l'état de préparation du secteur privé à s'engager avec les réfugiés ou les populations déplacées de force à l'intérieur du pays. Pour la réalisation de cette étude, en plus d'une recherche documentaire, l'équipe a rencontré des représentants de différents ministères, des acteurs humanitaires et de développement, des acteurs du secteur privé et des réfugiés.
- Des échanges ont eu lieu relativement à l'impact négatif que pourraient avoir les recommandations suggérées. Certains participants craignaient en effet que les conditions favorables que pourrait offrir la RCA aux réfugiés entraîneraient un afflux de migrants dans le pays qui souhaiteraient en bénéficier, au détriment des Centrafricains. Il faut noter d'une part que les propositions faites dans le cadre du rapport permettront à la RCA d'être en totale conformité avec les textes internationaux et régionaux sur les réfugiés. Aussi, les conditions offertes aux réfugiés ne sont applicables qu'aux réfugiés et non aux autres migrants qui ne bénéficient pas du statut. D'autre part, un certain nombre des recommandations formulées dans l'étude permettront l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes et rapatriés qui sont des citoyens centrafricains, et non des étrangers. Les déplacements internes concernent plus de 500 000 personnes en RCA alors que les demandeurs d'asile/réfugiés ne sont à peine plus de 60 000. Les recommandations de l'étude bénéficient alors davantage les Centrafricains que les étrangers.
- Un autre participant craignait que la mise en œuvre des recommandations de l'étude entraînerait des tensions entre les réfugiés et les communautés locales. Les recommandations formulées dans le rapport permettent d'inclure à la fois les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Quand il est recommandé de rénover ou d'agrandir des écoles, celles-ci pourront accueillir tous les enfants, réfugiés et centrafricains. De même, le développement des programmes d'accès à l'eau doit bénéficier toutes les personnes vivant à proximité, quel que soit son statut.
- La suggestion relative à la méthodologie ainsi que les réponses aux commentaires seront reflétées dans le rapport final de l'étude qui sera disponible fin mai 2024.

**Assistance Technique sur le GUFE.** Dans le cadre de l'assistance technique SB4A financée par l'UE, une mission du programme d'assistance technique pour l'amélioration de l'opérationnalisation du GUFE s'est tenue en présentiel autour de réunions techniques avec : (i) la Coordination ainsi que les

représentants des services du Guichet Unique des Formalités des Entreprises (GUFE), (ii) les institutions en charge des formalités externes (autorités fiscales, départements en charges des agréments techniques et commerciaux , (iii) des partenaires privés de l'écosystème intervenant dans les procédures (notaires, banques, chambre de commerce, etc.), (iv) les utilisateurs des services.

La mission d'évaluation technique avait pour objectif : (i) la revue de la gouvernance institutionnelle, (ii) l'analyse du cadre légal et règlementaire, (iii) la cartographie des processus et l'identification préliminaire des besoins en systèmes, (iv) un audit des compétences techniques du personnel du GUFE, (v) l'évaluation de l'expérience utilisateurs.

La mission a permis d'identifier, en collaboration avec les parties prenantes, les axes prioritaires (et préliminaires) d'interventions suivants :

a. Gouvernance institutionnelle :

- Révision du Décret organique du GUFE, et élaboration des textes d'application
- Délocalisation (physique ou virtuelle) des autres services externes clés intervenants et reformes des attributions nécessaires en ce sens
- Finalisation du manuel de procédures administrative, de gestion et de comptabilité

b. Cadre légal et règlementaire :

- Réforme du cadre règlementaire pour la délocalisation (physique ou virtuelle) des autres services externes clés intervenants dans les formalités
- Réforme du cadre juridique afin de mettre à jour les textes et supprimer toutes les étapes redondantes et non critiques pour exercer une activité : certificat consulaire, autorisation commerciale, etc.
- Réforme du cadre réglementaire pour renforcer la protection des données personnelles des utilisateurs du GUFE
- Révision du Décret portant détermination des statuts et fixant le capital social des Sarl et de tous les textes ayant un impact sur la procédure de création d'entreprise (Code de commerce, Code des PME, etc.)

c. Processus et systèmes :

- Formulaires centrales/consolidées et centralisation des données communes aux services, ainsi que la vérification conformité des copies par le service du GUFE
- Informatisation du processus : traitement interne du dossier de création d'entreprise et accès par chacun des services des données traitées par l'accueil/secrétariat afin d'effectuer les différentes immatriculations
- Opérationnalisation du logiciel RCCM OHADA

d. Renforcement des capacités :

- Capacités opérationnelles qui sont liées à la délocalisation (physique ou virtuelle) des autres services externes clés intervenants dans les formalités (agents de liaison, système d'information, accords de niveau de service, etc.)
- Mise à niveau des postes informatiques, mise en place d'un réseau informatique interne interconnectant les postes, base de données commune et d'un serveur, et ligne internet fiable pour serveur et accès à distance au système des institutions partenaires

- Réhabilitation des locaux du GUFE pour l'amélioration des conditions de travail
- e. Amélioration de l'expérience utilisateurs :
  - Mise à disposition en ligne et facile d'accès de toutes les informations nécessaires, mapping des étapes détaillées, pièces justificatives, délais et frais
  - Aménagement des espaces d'accueil des investisseurs, au GUFE et antennes délocalisées

A ce titre, la mission prévoit les prochaines étapes suivantes : (i.) la finalisation du rapport d'analyse détaillée de la phase d'évaluation ; (ii.) la proposition d'une matrice préliminaire de réformes prioritaires ; (iii.) la préparation d'un plan d'action budgétisé pour mise en œuvre des recommandations ; (iv.) l'organisation d'un atelier de présentation des propositions de réformes et plan d'action.